



Enregistrer le son d'une cloche - Protocole d'enregistrement

Rédaction : 26 octobre 2017

Contexte

Chaque cloche a sa propre sonorité, avec une hauteur de note, un timbre et une certaine puissance. Enregistrer leur son a pour vocation de :

- Permettre à des musiciens de préparer une intervention en bas d'un clocher
- Enrichir l'inventaire régional du patrimoine sonore campanaire

Objectif

L'objectif est de disposer de documents sonores de bonne qualité, sur support informatique.

Description

Préparation

L'enregistrement est réalisé :

- soit, « à l'affût » au moment de la journée où les (ou la) cloches sont actionnées automatiquement. Il faut alors se renseigner sur les heures de sonnerie (les angelus sont généralement sonnés à 8H, 12H et 19H), ou les perspectives de cérémonies, mariages et enterrements. Puis vous arrivez sur les lieux un peu avant l'heure prévue pour vous mettre "en affût". Dans le cas des enterrements, respectez le deuil de participants en restant discrètement dans une rue sans vis à vis avec l'église.
- soit, au moment convenu avec le propriétaire du bâtiment, où les (ou la) cloches seront alors actionnées manuellement. L'autorisation formelle du propriétaire de l'édifice campanaire est à obtenir systématiquement (dans le cas général des églises et chapelles accessibles au public, il s'agit de la Mairie de la commune). En aucun cas vous ne montez dans un clocher sans l'autorisation explicite de la Mairie.
Vous convenez avec le propriétaire des différents enregistrements auxquels vous allez procéder et comment vous allez vous y prendre, avec ou sans son aide.

Prise de son

L'enregistrement a lieu si possible par temps calme. Par temps venteux, protéger le micro et/ou le poser bien à l'abri. Par temps pluvieux, poser le micro dans un bâtiment, l'église elle-même ou ailleurs (le bruit des gouttes d'eau sur un parapluie ou la carrosserie de la voiture est une réelle nuisance). La présence d'autres sons dans le fonds sonore (oiseaux, rivière, foule, sortie d'église, enfants qui jouent, ...) est plutôt intéressante, car ces sons rendent bien compte du paysage sonore du lieu.

A l'affût, commencer l'enregistrement quelques minutes avant l'heure prévue, car les automatismes ne sont pas toujours réglés sur l'heure précise.

Dans le cas d'une sonnerie manuelle, attention aux aspects suivants :

- les chaînes (en général : petites cloches) font un bruit inopportuniste, il faut les garder à la main bien à l'écart de la cloche pendant tout l'enregistrement
- les cordes de cloches lourdes ont tendance à voler partout quand on les lâche, bien les tenir par le bout lorsqu'on arrête de sonner pour qu'elles ne génèrent pas de bruits intempestifs
- lorsque il y a des "témoins", bien leur expliquer avant de sonner qu'il faut un silence absolu jusqu'à ce que le preneur de son donne le signal de la fin de l'enregistrement, qui intervient après la fin du dernier son entendu (c'est le preneur de son qui juge. La résonance finale d'une cloche peut facilement durer 30 secondes)

Objet de l'enregistrement

On peut enregistrer chacune des cloches, mais aussi chacune de leurs associations pour produire : un glas, un angelus, une volée, ... Les cloches sont mises en mouvement, soit par un mécanisme automatique, soit manuellement.

Position du micro Conditions à rechercher, quand c'est possible :
soit, à l'extérieur

- dans le plan de balancement de la cloche
- à 45° sous la cloche

soit, à l'intérieur du bâtiment

- la porte du bâtiment reste ouverte
- le micro est placé à l'aplomb de la cloche sonnante

soit, dans le beffroi (par exemple, quand il faut actionner le battant à la main, ou frapper la cloche avec une perche, faute de corde)

- le micro est placé le plus loin possible de la cloche, mais sans obstacle sonore

Conservation d'un commentaire oral sur l'enregistrement

En début d'enregistrement, quand la cloche ne sonne pas encore, ou en fin d'enregistrement quand elle ne sonne plus, on utilise le micro pour laisser les informations suivantes :

- Lieu, bâtiment,
- Jour, heure, éventuellement la nature de la sonnerie attendue : angelus, glas, ...
- Enregistrement effectué à l'extérieur, à l'intérieur ou dans le beffroi
- Eléments de contexte : il pleut dehors, il y a une fête dans l'école, c'est la fin de la récré, ...
- Objet de l'enregistrement : cloche seule, volée, ...

Ces informations seront conservées (documents originaux) mais non diffusées. Les documents sonores à diffuser seront "nettoyés" de ces informations (documents diffusables).

Matériel d'enregistrement

L'objectif est de disposer de documents sonores de bonne qualité sur support informatique, prioritairement en format WAV.

L'acquisition d'un micro chez un professionnel du son est un investissement léger qui permet de choisir la nature informatique des fichiers produits.

L'utilisation d'un téléphone portable, donne un résultat tout à fait acceptable, avec l'inconvénient de ne pas pouvoir choisir la nature informatique des fichiers produits. L'usage d'un portable en mode "film" permet d'associer au son l'image des cloches qui volent.

Exemple de micro : ZOOM H1

avec les réglages suivants :

- Régler la date et l'heure (permet de conserver la date dans les propriétés du fichier informatique)
- LO CUT : ON
- AUTO LEVEL : OFF
- REC FORMAT : WAV
- Débit binaire : 44 / 16

Repérage des fichiers informatiques

Avant tout nettoyage de l'enregistrement (suppression du repérage oral et du "bruit de micro" final), les fichiers informatiques créés sont repérés de la façon suivante :

- Code INSEE de la commune (ou le nom de la commune)
- lettre "b"
- Numéro du bâtiment dans la commune (fourni par l'Association, ou proposé par le preneur du son sur une note d'accompagnement des fichiers)
- lettre "c"
- Numéro de la cloche dans le bâtiment : le n°1 est donné à la plus grave, et ainsi de suite. Quand 2 cloches sonnent ensemble, on indique les 2 numéros. Exemple : 12 (quand on n'entend qu'une seule cloche, on lui donne le n° 1 au bénéfice du doute)
- blanc
- commentaire sur l'objet de l'enregistrement : volée, angelus, ... éventuellement sa durée
- blanc
- date, indiquée "à l'anglaise" (année/mois/jour)

Exemple : "19001b1c1 angelus enreg intérieur 95sec 171022.WAV" signifie : Enregistrement de l'angélus d'Affieux (INSEE : 19001) le 22 octobre 2017 (église = bâtiment n°1, c1 = c'est la première cloche qui sonne), réalisé à l'intérieur de l'église, durée : 95 secondes.

Livraison des enregistrements

Pour être conservés dans la mémoire de l'Association Campanaire Limousine, les enregistrements (documents originaux) sont envoyés, par "we transfer" à : enregistrements@clocheslimousines.fr ou par courrier postal sur clé USB, à l'adresse que nous vous indiquerons.

Veillez à bien indiquer dans le message votre nom et vos coordonnées. En cas de diffusion, vous serez cité comme "source" des enregistrements que vous avez réalisés. Ces enregistrements sont réalisés à titre non commercial. En cas de diffusion par l'Association (clé USB), vous ne pourrez prétendre à aucune rémunération.